



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023

COMPTE RENDU

Le lundi 27 mars 2023 à 18h30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bondues s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick Delebarre, Président, pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous :

23-2-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Affaires Juridiques

23-2-2 Immeubles d'habitations et terrain appartenant au CCAS – Avenant au bail emphytéotique – Chemin Saint Georges

Solidarité

23-2-3 CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole - Contribution

Finances

23-2-4 Foyer de vie du Bel Arbre – Subvention exceptionnelle

23-2-5 Compte de gestion du trésorier principal pour l'année 2022

23-2-6 Compte administratif 2022

23-2-7 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

23-2-8 Budget primitif 2023

Questions diverses

Le lundi 27 mars 2023 à 18 h 30, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 23 mars 2023

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mmes Servane ORTILLE, Odile WOEHL, Caroline BRUNET, Dorothée DEFORCHE, M. Michel RENARD

Excusés : Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Benoît GADEYNE

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

Délibération n°23-2-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

- ✓ Le conseil choisit Mme Danièle DELBECQUE, Adjointe au Maire, pour secrétaire et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

Délibération n°23-2-2- Affaires Juridiques - Immeubles d'habitations et terrain appartenant au CCAS – Avenant au bail emphytéotique – Chemin Saint Georges

- ✓ Le CCAS, propriétaire de la parcelle cadastrée en BP 183 sise à Bondues pour une contenance d'environ 8977 m², avait confié le 1^{er} juillet 1978 (45 ans) en bail emphytéotique à VILOGIA une pâture afin d'y construire un ensemble d'habitation et prendre en gestion 38 logements (en R+1+Combles).
- ✓ Il est proposé de décider par avenant notarié la prolongation du bail emphytéotique de 5 années supplémentaires (soit jusqu'au 30 juin 2028) et cela dans les mêmes conditions que le bail actuel.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-2-3- Solidarité - CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole – Contribution

- ✓ Il vous est proposé de valider l'augmentation de la contribution à hauteur de 0.30 € par habitant dès le 1^{er} janvier 2023.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-2-4- Finances - Foyer de vie du Bel Arbre – Subvention exceptionnelle

- ✓ Il est proposé de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1100 euros, au Foyer de Vie du Bel Arbre pour l'achat d'un babyfoot.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-2-5- Finances - Compte de gestion du trésorier principal pour l'année 2022

- ✓ Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier principal, comptable du CCAS, selon le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'établissement pour l'exercice 2022. Il doit être rigoureusement identique au compte administratif qui lui est réalisé par l'ordonnateur (Président du CCAS).
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-2-6- Finances - Compte administratif 2022

- ✓ Contrairement au budget primitif qui constitue un état prévisionnel des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir, le compte administratif présente un état des dépenses et recettes réalisées par le CCAS durant l'année n-1. Ainsi, le compte administratif 2022 reprend l'ensemble des mandats et titres émis du 01 janvier au 31 décembre 2022.
- ✓ Monsieur le Maire est sorti de la salle durant le vote.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-2-7- Finances - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

- ✓ Le résultat de clôture de l'exercice 2022 a été présenté en investissement (6 214.59 €) et en fonctionnement (196 149.46 €), soit un total de 202 364.05 €
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-2-8- Finances - Budget primitif 2023

Le Président soumet aux membres du conseil d'administration les propositions budgétaires suivantes pour l'exercice 2023 :

En section de Fonctionnement

- Dépenses : 365 590 €
- Recettes : 365 590 €

En section d'Investissement

- Dépenses : 165 384 €
- Recettes : 165 384 €

- ✓ **La délibération est adoptée par 13 voix « POUR » et une abstention (Mme Laura NAESSENS).**

La secrétaire



Danièle DELBECQUE

Le secrétaire adjoint



Matthieu DESCAMPS